



DOCUMENT À CONSERVER !



Bienvenue

à Clause-Bois Badeau

Votre livret d'accueil

Appel à projets



Nouveaux
Quartiers
Urbains

* îledeFrance

**“Bretigny
sur Orge”**

www.ecoquartierbretigny91.com



Bienvenue dans votre nouveau logement au cœur d'un quartier pas tout à fait comme les autres, un nouveau quartier de la ville structuré dans un environnement de qualité, verdoyant, calme, convivial, facile à vivre au quotidien. Nous avons également veillé à ce que les immeubles et logements soient particulièrement confortables tout en étant très économes en énergie et en eau.

Nos efforts ont été récompensés puisque l'éco-quartier Clause – Bois Badeau a été consacré 1^{er} « Nouveau Quartier Urbain » d'Ile-de-France par la Région, label décerné aux projets les plus en pointe en urbanisme et respect de l'environnement !

Comme vous le voyez, tout a été fait pour que vous vous y sentiez bien. Voilà pourquoi à notre tour nous vous demandons d'être éco-citoyen.

En effet, le rôle des habitants est essentiel pour maintenir la qualité de vie d'un quartier, mais il l'est encore plus à Clause – Bois Badeau. Votre responsabilité est individuelle bien entendu, mais aussi collective ; elle concerne la préservation des qualités de votre logement mais aussi celles de votre immeuble et du quartier.

Cette brochure présente les caractéristiques de votre nouveau quartier et en particulier les exigences soutenues au plan des habitations. Elle présente également les précautions que vous devez prendre pour les faire perdurer : des gestes simples de la vie quotidienne, des gestes essentiels pour la qualité de notre vivre ensemble. Gardez précieusement ce « mode d'emploi », vous pourrez ainsi vous y référer au fil des ans.

La commune accueille deux fois par an les nouveaux habitants. Au plaisir de vous rencontrer très prochainement.

Bien à vous

Bernard Decaux
Maire de Brétigny-sur-Orge

Sommaire

Vous habitez un éco-quartier, c'est-à-dire ...	3
L'éco-quartier dans son environnement	5
La nature à côte de chez vous !	6
Préservez la biodiversité	8
Un quartier et des logements en harmonie	9
Déplacez-vous autrement	14
Des équipements publics pour tous	15

Vous habitez un éco-quartier c'est-à-dire ...



La Municipalité de Brétigny-sur-Orge et la Sorgem, l'aménageur de ce nouveau quartier, ont conçu votre cadre de vie de façon à ce que vous puissiez :

Etre entourés de verdure dès que vous sortez de chez vous.

Proche de la Vallée de l'Orge et parsemée de vastes jardins, Brétigny-sur-Orge illustre parfaitement l'idée de « ville à la campagne ». Ces jardins dans la ville ont été prolongés, sous forme de ramifications vertes, jusqu'au cœur des habitations de l'éco-quartier.

Vous déplacer, facilement et en toute sécurité, à pied, en vélo, en transports en commun, ...

Votre nouveau quartier a pour réel avantage d'être situé à côté de la gare RER. Des chemins piétonniers et des pistes cyclables ont été créés ou prolongés pour que vous puissiez vous y rendre paisiblement, ainsi qu'au centre-ville.

Avoir à proximité des commerces et services, des établissements scolaires, sportifs, culturels et de loisirs.

Une place accueillante et multifonctionnelle va être aménagée devant la gare, un groupe scolaire, une médiathèque, le Pavillon des Sorbiers, des terrains de sports ... vont prendre place au cœur de l'éco-quartier.

Habiter des logements à la fois confortables, hiver comme été, et très économes en énergie.

La construction de petits immeubles et de maisons vont permettre à de nombreuses personnes de se loger selon leurs besoins et leurs moyens. Ces nouveaux logements sont à la fois agréables à vivre, à faibles charges et respectueux du cadre de vie.

La vallée de l'Orge à environ 15 minutes à pied

Paris à environ 25 minutes en RER

L'éco-quartier dans son environnement

Le nouveau quartier Clause – Bois Badeau et son parc de 7 hectares ont pour avantage de prendre place en plein cœur de la ville de Bretigny-sur-Orge. Cet emplacement de choix va permettre à ses habitants d'avoir facilement accès aux autres équipements et services de la ville, ainsi qu'aux différents modes de transport dont la gare RER. Réciproquement, les Brétignolais vont pouvoir largement profiter du parc reliant les Joncs-Marins à la vallée de l'Orge, des pistes cyclables, de tous les nouveaux aménagements et équipements.



Bretigny-sur-Orge bénéficie de la dynamique stimulée en permanence par la qualité de son intervention publique et par l'engagement de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge. Cette synergie d'idées, d'actions et de moyens permet d'offrir aux habitants des espaces publics bien entretenus, des équipements et lieux festifs de plus en plus nombreux, un environnement très verdoyant et enfin des espaces culturels et sportifs d'un excellent niveau pour une ville de 23 000 habitants.

Citadins et ruraux ont l'occasion de se retrouver sur les parcours de la vallée de l'Orge et des Joncs-Marins, du patrimoine historique, en passant par les chemins de lecture et la Valdorgienne...

La nature

à côté de chez vous !



Jardin d'eau, support de végétations pédagogiques, à vocation pédagogique.
Paysagiste : atelier HYL

Bretigny-sur-Orge a le privilège d'être entourée de paysages et de sites naturels de grande qualité, dont la Vallée de l'Orge et le domaine régional des Joncs-Marins.

Le quartier a été conçu de manière à ce que vous puissiez largement profiter de vues sur ce panorama exceptionnel. La nature a largement investi le quartier, sous des formes diverses et à des échelles variées, pour le plaisir de tous : un très grand parc, de vastes jardins, des îlots de verdure au cœur des constructions, des rues plantées, des places arborées ...

Ces liaisons naturelles forment des continuités écologiques indispensables à la biodiversité.



Récupération des eaux pluviales : joindre l'utile à l'agréable

Des noues végétalisées et des « jardins d'eau » ont été disséminés sur le quartier, afin de recueillir les eaux de pluie et de les infiltrer de manière naturelle sur place, pour éviter d'engorger les réseaux et préserver le bassin de l'Orge. Dans ce même but, les surfaces imperméabilisées des voiries et autour des constructions ont été limitées, par exemple les places de stationnement sont enterrées. Les uns et les autres ont aussi l'avantage de participer au paysage et de favoriser la biodiversité de la faune et de la flore.



De nombreuses allées piétonnes verdoyantes pour se déplacer dans le quartier.



Un grand parc de 7 hectares

Le parc Clause-Bois Badeau, lien entre les Joncs-Marins et la Vallée de l'Orge, a été conçu de façon à privilégier la vue sur ces espaces naturels remarquables. Il comprend des prairies favorables à la détente et aux loisirs, des bosquets boisés et un verger, des zones humides et sauvages propices à la protection et à l'observation de la nature. Vous pourrez aussi partager, avec d'autres, des jardins-potagers, et cabanes de rangement, pour y planter et cueillir fleurs et légumes. Des espaces sont réservés aux jeux pour enfants de tous âges, aux boulistes, aux pratiques de toutes sortes d'activités sportives ; ou sont aménagés pour se reposer, se promener, se restaurer, organiser des événements de plein air

Le Jardin des Sorbiers

La Maison des Sorbiers et son Jardin font partie du patrimoine historique du quartier et de la ville. Le Jardin est conçu comme un lieu de promenade et de découverte des variétés florales et potagères cultivées par Lucien Clause. Les plantations ont été sélectionnées en se basant sur « Le Guide Clause », illustre catalogue des années 30.

Des espaces verts au cœur des constructions

Toutes les places, rues et voies du quartier sont bordées d'arbres et de végétation. Cette trame verte apaisante se prolonge jusqu'à chez vous, autour des maisons et en bas des immeubles. Elle vous permet d'être en permanence à proximité d'espaces verts, aux constructions d'avoir vue sur la nature, de se protéger du soleil l'été,



Entre la place Garcia Lorca et le Pavillon des Sorbiers.

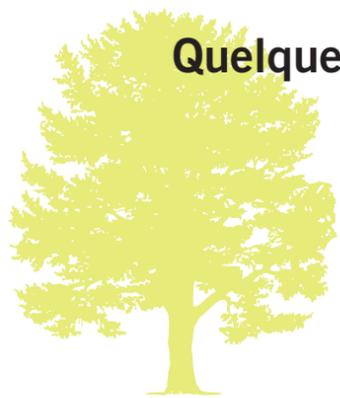
Préservez la biodiversité !

Soignez les abords de votre immeuble

La végétalisation équilibrée et diversifiée de votre éco-quartier permet le déplacement ou le transport des espèces végétales et animales vers d'autres sites naturels. Ces corridors écologiques, formés par les arbres, arbustes, haies, bosquets, jardins, ruisseaux, mares, fossés ..., donnent notamment la possibilité aux animaux et plantes de franchir routes et constructions. L'équilibre naturel et végétal du territoire peut ainsi être sauvegardé.

Vous devez vous aussi chercher à développer la biodiversité et préserver les continuités écologiques. Entretenez vos jardins mais aussi les abords de toutes les constructions. Plantez de préférence des essences locales. **Renseignez-vous auprès de la Mairie.**

Quelques exemples d'essences locales :



ARBRES FORESTIERS



Chêne



Frêne



Charme



Cormier



Merisier



Erable



ARBRES FRUITIERS



Poirier



Pommier



Cerisier



Abricotier



Noyer



Prunier



ARBUSTES



Viorne Latane



Sureau noir



Noisetier



Eglantier



Troène



Aubépine monogyne

Un quartier et des logements en harmonie

1

Participez au bien-être de votre quartier

La Ville de Brétigny-sur-Orge et la Sorgem ont voulu créer un véritable quartier, également dans le but de favoriser les échanges, l'entraide, des événements festifs, sportifs, culturels C'est maintenant à chacun d'entre vous de s'y investir pour le faire vivre.



Vous devez aussi chercher à préserver les qualités esthétiques et fonctionnelles de votre logement, des parties communes à l'immeuble ou aux maisons, ainsi que leurs abords et environnement proche. Cela vous permettra de vivre en bon voisinage dans un cadre de vie agréable.

Quelques exemples :

- ➔ Aidez le personnel d'entretien à maintenir propres et accueillantes l'entrée et la cage d'escalier de votre immeuble
- ➔ N'entrez pas d'objets personnels sur les paliers et dans les parties communes, ni des produits dangereux dans votre cave, garage, logement
- ➔ Veillez à la bonne fermeture des portes, dont celle du parking, et respectez les consignes de sécurité
- ➔ Prenez soin de votre balcon ou rez-de-jardin pour vous-même et vos voisins : n'y entreposez pas d'objets encombrants, n'y pendez pas votre linge, ne le lavez pas à grande eau, fleurissez-le ...
- ➔ Préférez des plantations aux essences locales, pour des raisons esthétiques et de biodiversité (voir p. 8), et suspendez solidement les jardinières
- ➔ Choisissez vos bungalows, cabanes de rangement, jeux pour enfants ..., de façon à ce qu'ils s'intègrent discrètement et en harmonie avec les autres aménagements de votre quartier
- ➔ Veillez à ce que votre animal n'importune pas les voisins (bruits, propreté, sécurité)
- ➔ Limitez les nuisances sonores, surtout à certaines heures, sources de tensions et de conflits avec vos voisins (télévision, travaux, lave-linge, lave-vaisselle, musique, éclats de voix ...). Prévenez vos voisins lorsque vous organisez une fête.

N'hésitez pas à demander conseils auprès de la mairie !



Pourquoi la Ville de Brétigny a-t-elle préféré concevoir des maisons accolées et des logements collectifs plutôt que des lotissements de maisons individuelles ?

C'est un choix civique car il préserve les espaces naturels alentour, économise du terrain, des ressources, de l'énergie, des déplacements ... Il limite l'imperméabilisation des sols et réduit des coûts de fonctionnement en centralisant certaines prestations (entretien des voiries et réseaux, transports collectifs, ramassage scolaire, enlèvement des déchets, distribution du courrier...).

Déchets : soyez très vigilants !

La qualité environnementale et esthétique de votre quartier a été particulièrement soignée, jusqu'à enterrer les containers pour déchets ménagers : **ils sont invisibles !**

Cela évite la présence de disgracieuses poubelles en bas de chez vous. Placés à proximité des immeubles, **il vous suffit de lever une trappe et d'y mettre vos sacs** d'ordures ménagères, en respectant bien sûr les règles du tri sélectif (verre, emballages).

Mettez la totalité de vos déchets dans les containers et ne déposez rien à côté !

Préservez la propreté et l'hygiène de ce lieu nécessaire à la vie quotidienne, et qui fait partie de votre de vie. Descendez vos objets encombrants aux lieux et jours de ramassage prévus à cet effet.

2

Des logements pour tous

La création de ce quartier va permettre la construction de centaines de logements au fil des ans, pour atteindre environ 2 400 nouveaux logements à l'horizon 2025. La Ville a veillé à ce que le plus grand nombre de personnes puisse y trouver un habitat qui corresponde à ses besoins, à ses revenus, à ses envies.



97 logements, de toutes tailles, réalisés par Bouygues pour le compte de Villogia. Architecte : agence Daquin & Ferrière

L'offre de logements est variée :

- ➔ Des petits immeubles à taille humaine et des maisons accolées, dotés de balcons, terrasses et jardins, privés et collectifs, en continuité avec la nature environnante.
- ➔ Des architectures actuelles mais en cohérence avec l'histoire de cet endroit et les quartiers avoisinants.
- ➔ D'anciens bâtiments industriels réhabilités et convertis partiellement en logements.
- ➔ Des surfaces d'habitat de toutes tailles pour satisfaire aussi bien les célibataires, les jeunes ménages, les familles.
- ➔ Des logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées.
- ➔ Des logements sociaux aux logements en accession, un parcours résidentiel assuré pour tous.

3

Des logements très économes en énergie

La Ville de Brétigny a établi un cahier des charges, à l'intention des constructeurs, fixant de strictes exigences environnementales et énergétiques. Un logement très économe en énergie a naturellement pour avantage de limiter les charges.

Les précautions prises, pour réduire les besoins de chauffage, ont le mérite de participer également au confort et au bien-être. Les grandes baies vitrées de votre appartement ou maison, orientées majoritairement au sud, vous permettent de profiter pleinement du soleil et de la lumière. Outre les protections solaires, la plupart des logements sont traversants ou disposent d'une double orientation de manière à ce que l'air circule et la chaleur s'évacue, l'été. Une forte isolation, évitant les déperditions de chaleur, est associée à une ventilation économe en énergie, qui agit en fonction du taux d'humidité ambiant pour préserver la qualité de l'air intérieur.

Les consommations des logements varient de 80 à 65 kWh par m² et par an, ils sont qualifiés de « BBC » (bâtiments à basse consommation). Les économies d'énergie vont éviter l'émission de 1 100 tonnes de CO₂ par an, auxquelles s'ajoutent 1 000 autres tonnes de CO₂ en moins grâce aux choix urbanistiques, notamment la liaison entre le quartier et la gare, le réseau de circulations douces.



Projet de chaufferie collective au bois.

Le chauffage et l'eau chaude pour tous les bâtiments du quartier sont produits par une seule chaufferie collective au bois. Faire le choix d'un réseau de chaleur alimenté par une énergie renouvelable est un acte citoyen. Il présente de nombreux atouts : protection de l'environnement, haut rendement, maîtrise des coûts, haute sécurité (installation soumise à des règles très strictes), centralisation de l'entretien, gain de place dans les sous-sols des immeubles ...

**GESTES VERTS****Pour maîtriser les consommations l'hiver**

Votre logement a été conçu et construit de façon à ce que vous consommiez le moins possible d'énergie. Cependant, pour qu'il reste à la fois économe et confortable, vous devez :

- ☞ Ne pas surchauffer : thermostat à 19°C
- ☞ Programmez à 14°C pour la nuit et les périodes d'inoccupation le jour
- ☞ Programmez en mode hors gel (7 / 8°C) lors d'inoccupations prolongées
- ☞ Coupez le chauffage quand vous ouvrez les fenêtres
- ☞ Fermez les volets la nuit et / ou les rideaux
- ☞ Permettez aux émetteurs de largement diffuser la chaleur
- ☞ N'obstruez pas les bouches de ventilation
- ☞ Nettoyez deux à trois fois par an les bouches d'extraction

Pour éviter les surchauffes l'été

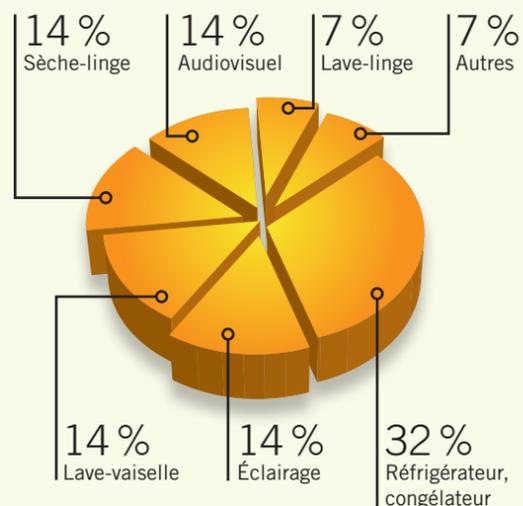
Pour préserver une ambiance tempérée l'été sans avoir besoin d'un climatiseur qui consomme de l'électricité, vous devez :

- ☞ Abaissez les protections solaires dès que le soleil pénètre dans votre logement
- ☞ Laissez les volets et/ou les protections solaires fermés en votre absence
- ☞ Fermez les volets mais laissez les fenêtres ouvertes, la nuit, pour évacuer la chaleur
- ☞ Évitez d'utiliser des équipements émettant de la chaleur
- ☞ Utilisez la végétation pour vous protéger du soleil

Des gestes de bons sens mais il faut y penser au quotidien



Répartition des consommations d'électricité spécifique par usage



→ Une résidence de 54 logements sociaux innovante, à « énergie zéro », va être réalisée par le Groupe 3F. Que veut-dire à « énergie zéro » ?

Ces immeubles vont produire autant d'énergie qu'ils en consomment, tous usages confondus (chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage, ascenseurs, appareils électrodomestiques ...). Comment ?

Ils ont été conçus en amont pour être très économes en énergie, par leur orientation, isolation, cuisines et majorité des salles de bain éclairées et ventilées naturellement ... Les consommations restantes sont couvertes par la production sur site d'électricité photovoltaïque, au moyen de 1 200 m² de panneaux solaires.



Architecte : agence Lipa et Serge Goldstein

GESTES VERTS

Pour maîtriser la demande d'électricité

Attention : les appareils consommant de l'électricité sont de plus en plus nombreux dans les logements. Ils sont utiles, voire ludiques, et participent grandement à votre confort et bien-être. Si les appareils de qualité sont plus économes en énergie qu'auparavant, la consommation globale d'électricité devient de plus en plus importante, puisque le nombre de ces appareils ne cesse de croître. Elle a doublé en vingt ans, l'électroménager peut représenter 5 fois la consommation de chauffage !

✓ Vérifiez l'étiquette « énergie » des appareils électroménagers, obligatoire pour les réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle et ampoules. Par exemple, un lave-linge A+ consomme 243 kWh par an au lieu de 535 kWh, un réfrigérateur-congélateur A+ 274 kWh par an au lieu de 636 kWh. L'étiquette indique également la consommation d'eau, le niveau sonore, la capacité ...
Autre repère : l'éco-label européen.

✓ Faites fonctionner lave-linge et lave-vaisselle pendant les « heures creuses » si vous avez cette option. Nettoyez les filtres. Utilisez les touches « éco ».

✓ Choisissez un réfrigérateur adapté à vos besoins (taille et capacité en froid). Dégivrez-le régulièrement, videz-le et débranchez-le lors d'absences prolongées

✓ Evitez de brancher un chauffage d'appoint, trouvez une solution plus économe

A savoir : les appareils bureautiques et audiovisuels consomment de l'électricité même quand ils sont en veille : une chaîne hi-fi 200 kWh, un décodeur 130 kWh, un écran plat 150 kWh, par an ! Installez une multiprise avec interrupteur pour couper les veilles simultanément. Débranchez votre ordinateur, il consomme même éteint (70 Wh par jour) !

✓ Optez pour un ordinateur portable : moins 50 à 80 % d'électricité qu'un poste fixe

✓ Remplacez votre écran à tube cathodique par un écran plat : moins 60 % d'électricité

✓ Rechargez votre téléphone portable uniquement le temps nécessaire

Pour la bureautique, choisissez des appareils labellisés Energy Star : www.eu-energystar.org



4

Des logements sains

L'air de votre quartier est de qualité grâce à la forte présence de végétation et à la faible présence de voitures.

Pour que l'air intérieur de votre logement reste sain et agréable, il a été demandé aux constructeurs de choisir des matériaux si possible écologiques et, dans tous les cas, respectueux de la santé. La plupart des menuiseries fenêtrées sont en bois, les revêtements de sol du parquet ou du linoléum, les isolants à base de ouate de cellulose, chanvre, lin

5

Des logements économes en eau

Les nappes phréatiques connaissent d'importantes fluctuations. Il devient de plus en plus difficile et coûteux de maintenir la qualité de l'eau potable. Economiser les consommations d'eau potable, froide ou chaude, est donc également un devoir pour préserver cette ressource naturelle et limiter vos charges.

Les équipements ont été choisis de manière à éviter les gaspillages : chasse d'eau à volume variable, réducteur de pression sur la conduite d'eau, limiteurs de débit sur les points de puisage, robinets-mitigeurs Les eaux pluviales sont récupérées pour le nettoyage des locaux collectifs et parties communes, des voiries, et l'arrosage des espaces verts.

GESTES VERTS

Pour le choix des meubles, l'entretien et les travaux

Pour préserver la qualité de l'air intérieur de votre logement, à votre tour prenez certaines précautions :

✓ Lisez bien les étiquettes des meubles et objets de décoration que vous choisissez. Par exemple, les panneaux de particules, de bois reconstitué et contreplaqués contiennent du formaldéhyde. Pour en limiter les émissions, choisir des panneaux de classe A ou 1.

✓ Choisissez des peintures, vernis, lasures, colles, ... contenant pas ou peu de substances dangereuses (solvants)

✓ Evitez les produits odorants – peintures, produits ménagers, parfums d'ambiance, encens, bougies ..., méfiez-vous de l'odeur « de propre » ou « de neuf »

✓ Evitez les produits en spray

✓ Privilégiez les « trucs de grand-mère » (vinaigre blanc, citron pressé, eau oxygénée, bicarbonate de soude ..)

✓ Evitez certains mélanges, par exemple eau de Javel et détartrant (émission de chlore)



Référez-vous aux labels écologiques : NF Environnement, Eco-label européen, Ange Bleu, Cygne Blanc, ...



Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'étiquetage des matériaux de construction et de décoration, indiquant leur niveau d'émissions de polluants, est obligatoire.

Et surtout :

✓ Aérez régulièrement, surtout quand vous cuisinez, nettoyez, bricolez ... (fumez)

✓ N'obtenez pas les entrées d'air de ventilation, permettant l'élimination des polluants et de l'humidité

Pour maîtriser les consommations d'eau potable et d'eau chaude

Pour limiter vos consommations d'eau potable, à votre tour prenez certaines précautions :

✓ Choisissez un lave-linge et un lave-vaisselle économes en eau

✓ Vérifiez régulièrement l'absence de fuite : un robinet qui goutte = 4 litres d'eau par heure, 35 000 litres d'eau par an

✓ Arrêtez les robinets dès la fin de leur utilisation (et pendant le brossage de dents)

✓ Préférez les douches aux bains

✓ Récupérez de l'eau de pluie pour arroser vos propres plantations

Déplacez-vous autrement

pistes cyclables
chemins transports en commun

Brétigny-sur-Orge a cherché à favoriser les modes de déplacement les moins polluants et bruyants. L'accessibilité aux transports en commun a été facilitée, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Votre nouveau quartier a pour atout indéniable d'être à proximité immédiate d'une des gares RER les plus importantes d'Ile-de-France. La ligne C de RER vous permet de rejoindre Paris en 30 minutes et, en sens inverse, d'opter pour la direction de Dourdan ou de Saint-Martin d'Etampes. Des bus réguliers vous conduisent vers les pôles alentour, comme Evry.



Le projet de la place Garcia Lorca devant la gare RER.

La place Garcia Lorca, devant la gare, est aménagée de façon à ce que vous puissiez y faire vos courses et démarches dans un lieu convivial. Une médiathèque s'y installera pour être aisément accessible à tous. Les bus de la Ville prennent le relais du RER, ou se substituent à la voiture, à une fréquence accrue et les stationnements se multiplient pour les 2 roues et vélos.

Les pistes cyclables et chemins piétonniers, protégés par des arbustes ou sur des parcours réservés, vous permettent de rejoindre la gare, le centre-ville, le parc, la vallée de l'Orge, la zone commerciale de Maison Neuve Des abris-vélos parsèment la ville et votre quartier. Des lieux de promenades en prolongation des rues ont été créés et jalonnés de lieux de détente.



Devenez zen ! Tout a été pensé et conçu dans ce quartier, en relation avec le reste de la ville, pour que vous puissiez, sauf bien sûr cas incontournables, vous déplacer autrement qu'en voiture. Des garages à vélos et des locaux à poussettes sont à votre disposition en des endroits facilement accessibles au rez-de-chaussée des immeubles, à côté des bureaux, commerces, écoles Modifiez vos habitudes, préférez la marche à pied, le vélo, la trottinette, les rollers ...

Des équipements publics pour tous

La Ville cherche en permanence à lutter contre toute forme de discrimination et prône le vivre ensemble.

De nouveaux équipements vont accompagner l'évolution de l'éco-quartier Clause – Bois Badeau : un nouveau groupe scolaire, Aimé Césaire, composé 5 classes maternelles et 10 classes primaires, une seconde médiathèque à proximité de la gare, un terrain multisport, un gymnase, des jardins transversaux entre le parc et la rue Edouard Danaux, ...



La future salle polyvalente du groupe scolaire Aimé Césaire

Des bâtiments, témoignant de l'activité industrielle et agricole qu'a vécue Brétigny-sur-Orge, notamment du temps de Lucien Clause, sont réhabilités : la Maison et le Jardin des Sorbiers, l'ancien bâtiment des machines, la longère de l'ancienne ferme du Mesnil devenue la salle polyvalente du groupe scolaire Aimé Césaire,

www.ecoquartierbretigny91.com



Mairie de Brétigny-sur-Orge
35, rue de la Mairie
91220 Brétigny-sur-Orge

Tél : 01 69 88 40 40

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Le samedi de 8h30 à 12h.

www.bretigny91.fr